

Service instructeur
Langue et Culture régionales

N° 2008-10-10-2

Service consulté

**PROGRAMME E058
LANGUE ET CULTURE REGIONALES
AIDES A LA SAUVEGARDE DES PARLERS WELCHES
DU HAUT-RHIN**

Résumé : Les parlers ou « patois » welches du Haut-Rhin constituent les variantes orales des langues romanes dont le français constitue la forme littéraire et de référence. Leur sauvegarde est l'un des objectifs que plusieurs associations patoisantes se sont données. Le patois welche fait notamment l'objet de l'option langue et culture régionales au Collège d'Orbey. Afin de soutenir cet effort, il est proposé d'accorder à l'Académie patoise une aide de 1 500 € pour son projet d'adaptation des fables de La Fontaine et à l'Association Table de Patois de la Vallée de Ste Marie aux Mines une aide de 1 000 € pour son 5ème Colloque des patoisants de la montagne vosgienne.

L'Académie patoise de Labaroche a été créée en 1978. Elle organise des soirées patoisantes et tente d'établir les moyens d'une sauvegarde du patois welche auprès de jeunes qui ne le parlent pas mais en ont parfois une certaine compréhension. Elle a notamment réalisé un dictionnaire de 7 000 mots et expressions et travaille à une réédition.

Elle a également publié des légendes en patois et, des opuscules sur la toponymie locale, sans omettre un ouvrage de cuisine welche encore en préparation. Elle a procédé à des enregistrements de ces parlers, notamment pour les anciens métiers.

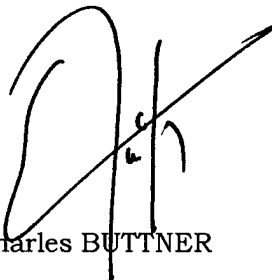
Elle souhaite un soutien du Conseil Général à son Association. Pour 2008 ce pourrait être une aide de 1 500 € à son grand projet, la réalisation et l'édition des fables de La Fontaine en patois dont le coût est évalué à 11 870 €. Elle collabore avec d'autres associations patoises.

Je vous propose de donner suite à cette demande pour un montant de 1 500 €.

L'Association Table de patois de la Vallée de Ste Marie aux Mines a organisé le 6 septembre 2008 son 5ème Colloque des patoisants de la montagne vosgienne à Ste Croix aux Mines. Elle sollicite une aide à cet effet pour une dépense estimée à plus de 2 000 €. La subvention pourrait être de 1 000 €.

Ces deux subventions seraient imputées sur le chapitre 65, programme E 058, fonction 28, nature 6574, enveloppe 20306.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER